

Le Maire de la Ville de LEFOREST  
Vu le Code des Collectivités Territoriales  
Vu le Code de la Route  
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED] 62 710 COURRIERES en  
date du 29 Mars 2024, relative à occuper le Domaine Public  
pour le Stationnement d'une benne et d'une base vie au droit du  
7 rue de Royat à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter les travaux au droit du chantier, du  
7 rue de Royat à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2024/037

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UNE BENNE ET D'UNE BASE VIE SUR LA VOIE PUBLIQUE**

**Article 1** La Société SAS SOMATEN est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'une benne et d'une base vie, Du Mardi 2 Avril 2024 au Vendredi 9 Août 2024 Inclus soit pour une durée de Cent Trente (130) jour(s).

**La Benne devra être stationnée sur les stalles de stationnement**

**Article 2** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3** Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

**Article 4** Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

**Article 5** La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de **L'entreprise SOMATEN.**

**Article 6** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

**Article 7** Le Responsable de l'entreprise SOMATEN  
Monsieur le Commissaire de Police  
Le Service de la Police Municipale  
Madame la Directrice Générale des Services  
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 29 Mars 2024.

Certifié exécutoire le 30/03/2024.

*Le Maire,*

Christian MUSIAL



*Toute correspondance doit être adressée à :*  
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST  
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : [mairie@villedeleforest.fr](mailto:mairie@villedeleforest.fr)  
Site internet : [www.villedeleforest.fr](http://www.villedeleforest.fr)